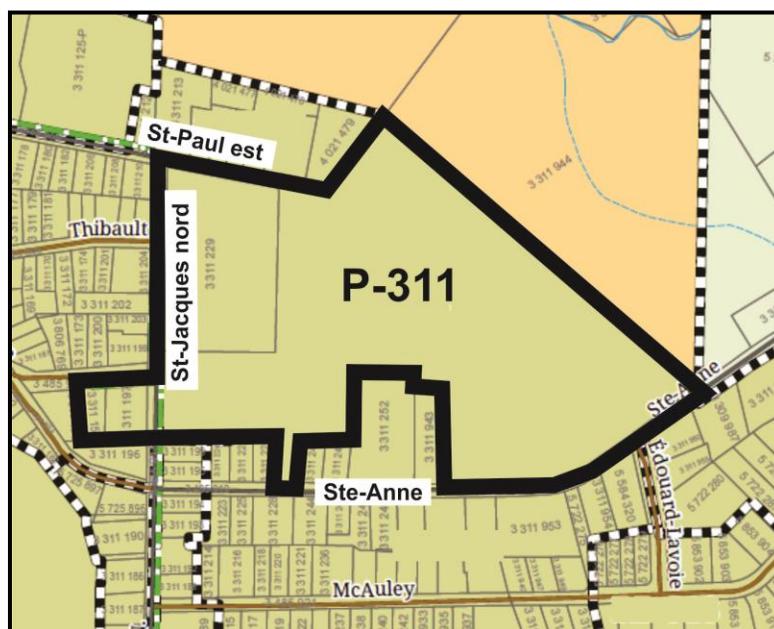


AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-65 (2019) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE P-311

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement numéro 6-1-65 (2019) intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les usages autorisés dans la zone P-311*». Celui-ci a été adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 11 mars 2019.

Le premier projet de règlement numéro 6-1-65 (2019) a pour objet d'autoriser l'usage «bureau» ainsi que les usages «école privée, école de musique, école de danse, agence de voyage et service de garderie» dans la zone P-311. Cette dernière est située le long de la section nord de la rue Saint-Jacques, entre les rues Sainte-Anne et Saint-Paul (voir croquis ci-joint).



Ce premier projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La séance de consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **lundi, le 8 avril 2019 à 19 h 15** dans la salle du conseil située au 150, rue Child, à Coaticook. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Coaticook ce 13^e jour du mois de mars 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras